

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
de Poitou-Charentes

Pôle Travail  
Mission des relations du travail

Téléphone : 05.49.50.34.89  
Télécopie : 05.49.50.12.69

## RÉCÉPISSÉ D'ENREGISTREMENT – I.P.R.P.

### INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Poitou-Charentes,

Vu la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail,

Vu les décrets n° 2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012,

Vu les articles L. 4644-1, R. 4644-2 à R. 4644-5 et D. 4644-6 à D. 4644-11 du code du travail,

Vu la demande d'enregistrement d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) présentée le 29 septembre 2014 à la DIRECCTE Poitou-Charentes, par :

- **BERNARDEAU Richard**  
**1, Impasse du Vieux Porche**  
**Les Basses Champagnères**  
**16200 LES METAIRIES**
  
- **Sous le numéro : 2014-15**
  
- Dans le domaine suivant :
  - **Compétences Technique et Organisationnelle.**

## DECIDE

Cet enregistrement est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature. Il permet d'exercer la fonction d'IPRP sur l'ensemble du territoire national (article D 4644-8 du code du travail).

Fait à Poitiers, le 15 octobre 2014

P/ le Directeur régional,  
Le Directeur régional adjoint,  
Responsable du Pôle Travail,



Guillaume SCHNAPPER

### Voies de recours :

- *Hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Direction Générale du Travail - Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail - Bureau des conditions de travail et de l'organisation de la prévention - Bureau CT - 39/43, Quai André Citroën - 75739 PARIS Cedex 15 (délai de 2 mois à compter de la notification).*
- *Contentieux auprès du tribunal administratif - 15, rue de Blossac - 86000 POITIERS (délai de 2 mois à compter de la notification).*